



Déclaration liminaire CTSD du 16 mars 2021

Madame la Directrice Académique,

Le 9 mars dernier, le ministre Blanquer déclarait dans Le Monde que « *maintenir les écoles ouvertes est un objectif fondamental. L'école n'est pas une variable d'ajustement.* ».

Depuis un an nous vivons une situation sanitaire tendue. Le premier confinement a privé les élèves de classe pendant plusieurs semaines. Le résultat est un décrochage de beaucoup, et l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté. Si on en doutait, l'expérience nous a prouvé que rien ne remplace un professeur devant ses élèves. Mais dans quelles conditions ? Aujourd'hui les personnels sont épuisés par la mise en place de protocoles successifs, incohérents et inapplicables : ils ne protègent que le ministre, qui tente ainsi de se défaire de ses responsabilités d'employeur et de faire croire que les élèves et les personnels sont protégés, et dégradent les conditions de travail des personnels. Dernier effet d'annonce : les tests salivaires proposés aux élèves et aux enseignants. Le SNUDI-FO 17 s'est adressé à vous, Madame la Directrice Académique, pour vous demander comment ils allaient être organisés. Cette annonce se heurte à la pénurie de médecins et d'infirmières scolaires. On comptait, en 2019, 961 médecins et 7843 infirmières scolaires pour 12 millions d'élèves. La responsabilité de l'organisation de ces tests ne peut pourtant s'ajouter aux nombreuses tâches des chefs d'établissement et des directeurs d'écoles.

Les personnels sont épuisés face à l'augmentation de leur charge de travail, face à la multiplication de leurs tâches et face aux attaques et aux mensonges du gouvernement.

Si l'école n'est pas une variable d'ajustement, comment comprendre l'utilisation de la situation sanitaire par le gouvernement pour poursuivre la déréglementation et le démantèlement des droits et des garanties statutaires ?

La FNEC FP-FO a refusé de participer aux ateliers du « Grenelle », la CGT puis la FSU ont claqué la porte. À la vue des conclusions de ce que le ministre annonçait comme un plan de revalorisation salariale, il est indispensable de s'y opposer. Des miettes de primes pour certains en lieu et place d'une réelle revalorisation pour tous, et des mesures qui s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et du fonctionnement même de l'École publique. Ces projets du ministère font système avec PPCR, avec la loi dite « de transformation de la fonction publique » ou les projets de loi que le ministre tente de faire passer. Ils ne répondent en rien aux revendications des personnels.

Ainsi la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école veut mettre en place un cadre législatif où les IEN pourront désormais tout exiger des directeurs, compensant la fusion des IEN du premier degré avec IA-IPR du second degré en un seul corps d'« inspecteurs territoriaux ». C'est un premier pas vers la mise en place de directeurs supérieurs hiérarchiques, chefs d'établissements soumis à toutes les pressions locales au sein d'écoles devenues autonomes. Ce projet ne répond absolument pas aux revendications des directions d'école, qui ont vu leur charge de travail s'alourdir ces dernières années. Ce que demandent les directrices et les directeurs, et qui est réaffirmé dans le communiqué intersyndical national du 10 mars 2021, c'est une aide administrative statutaire dans chaque école, un réel allègement des tâches administratives, une amélioration des quotités de toutes les décharges de direction afin que chaque école bénéficie d'une décharge hebdomadaire, une réelle augmentation.

Autre pièce du puzzle de destruction de l'école publique : la réforme de la formation des enseignants, qui prévoit de repousser le concours en fin de M2, de rendre obligatoire pendant les M1 et M2 un service de contractuel pour 1/3 des ORS, payé moins de 700€ par mois, et n'envisage plus de décharges de service pour les stagiaires. Avec la Loi de Programmation de la Recherche ou la loi de « transformation de la fonction publique », cette réforme généraliserait la contractualisation de près de neuf milliers de postes de l'Éducation nationale. Au-delà du blocage du mouvement par la neutralisation de supports à proximité des INSPE, elle pénaliserait les étudiants, pour qui il sera de plus en plus difficile de réussir le concours dans ces conditions. Elle placerait face à des classes des étudiants sans aucune formation. On voit bien que l'ouverture des écoles est un objectif fondamental... mais pas l'instruction qui y sera donnée !

Si le Ministre considère que l'école n'est pas une variable d'ajustement, pourquoi ne répond-t-il pas à la revendication que les personnels expriment depuis maintenant un an ? Le premier des gestes barrières pour combattre le virus, c'est la création de postes ! En décembre, il a choisi d'ubériser l'éducation, en recrutant des contractuels sur des CDD de trois mois pour remplacer les collègues à l'isolement ou malades. Dans le département ce sont 15 étudiants, certains sur liste complémentaire au concours, qui ont été engagés. Leur contrat s'est terminé le 5 février, et l'administration a décidé de créer de nouveaux contrats en mars, encore pour une durée de trois mois. Cette gestion comptable et au lance-pierre est

inadmissible, autant pour ces personnels considérés comme jetables que pour les élèves. Il est nécessaire de limiter durablement le nombre d'élèves par classe : pour cela il faut des postes de titulaires. Il est nécessaire d'assurer la continuité de l'accès à l'éducation pour tous les élèves : pour cela il faut des postes de remplaçants.

Le rectorat nous a annoncé la création de douze postes dans le département à la rentrée prochaine. Douze postes, c'est peu face aux besoins. D'autant que nous ne savons pas encore de quelle manière ils vont être répartis. Ils seront en tout cas insuffisants pour réduire durablement les effectifs par classe, pour éviter les fermetures de classes, pour permettre un remplacement convenable, ou pour augmenter les décharges des directeurs. Et nous n'avons reçu aucun projet de fermeture/ouverture de classes pour préparer ce CTSD. Vous avez pourtant reçu des demandes de créations de classe, comme celle de l'école Malraux de Jonzac par exemple.

La secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire, Nathalie Elimas, qui s'exprimait au nom du ministre Blanquer, a répondu à un sénateur mercredi 3 février, lors des questions au Sénat que : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. »

Cette annonce officielle doit être appliquée dans le département : aucune classe ne doit fermer dans les communes de moins de 5 000.

D'ailleurs, si l'école n'est pas une variable d'ajustement, il lui faut des moyens. Et visiblement il y en a, puisque le ministre a rendu 200 millions d'euros sur le budget 2020.

Comment pourrait-il alors justifier, face à ces économies, des fermetures de classes ? Nous demandons qu'aucune classe ne ferme cette année, et revendiquons l'ouverture des classes nécessaires.

Comment comprendre également votre volonté, Madame la Directrice Académique, de mettre en place dans le département le décret du 9 mai 2017 sur les remplacements. Ce n'est pas d'une réorganisation de leurs missions, d'une modification des droits, des garanties et des conditions de travail des personnels remplaçants dont l'école a besoin, mais de postes de remplaçants supplémentaires, afin de garantir l'accès à l'école, de droit de tous, et les décharges.

Et comment justifier le sacrifice de l'inclusion quand le ministre ne dépense pas tout le budget qui lui est alloué ? Nous constatons encore une fois que les effectifs d'ULIS ne sont pas comptés dans les effectifs par classe : les chiffres annoncés ne correspondent pas à la réalité du terrain. La réponse du Secrétaire général lors du GT de préparation de la carte scolaire est contraire au principe de l'inclusion : les classes d'ULIS ou d'UP2A ne peuvent être comptées dans le total des classes. L'inclusion ne peut fonctionner qu'avec des moyens spécifiques. Elle ne peut permettre de faire des économies sur le dos des personnels, des élèves et des familles. Au contraire, la mise en place des PIAL permet de diminuer les notifications MDPH, considérées comme un maximum d'heures, de mutualiser les services des AESH, certains pouvant accompagner jusqu'à quatre élèves, et un même élève peut avoir plusieurs AESH différents, de déplacer les AESH du jour au lendemain... S'abriter derrière l'argument de favoriser l'autonomie des élèves est cynique. Là encore c'est être bien loin du terrain, où les élèves sont perdus, les AESH épuisés et l'ensemble des structures déstabilisées. Les PIAL empêchent les AESH de bien faire leur travail, et l'école de fonctionner correctement. C'est une nouvelle étape dans la maltraitance de ses personnels sous-payés et sans statuts. Et c'est un manque de respect aux enfants handicapés et à leurs familles.

Maintenir les écoles ouvertes, oui, mais il est indispensable de permettre le fonctionnement de l'école publique qui instruit tous et partout. Pour cela, il faut :

- l'ouverture de tous les postes nécessaires, tant en milieu ordinaire que dans l'enseignement spécialisé : pas une classe à plus de 25, et nous ne vous parlons pas de moyenne, Madame la DASEN, mais de vraies classes avec des vrais élèves,
- le recrutement immédiat des personnels nécessaires, notamment par le biais de la liste complémentaire et son ré-abondement. Le prolongement des contrats des PE recrutés sur des CDD trois mois, et leur titularisation s'ils le souhaitent,
- un vrai statut, un vrai salaire, une vraie formation pour les AESH ainsi qu'un recrutement massif pour couvrir tous les besoins notifiés par les MDPH. L'abandon des PIAL, le rétablissement et structures spécialisés et adaptés ; le respect intégral des notifications MDPH,
- l'abandon des projets de loi Rilhac et la satisfaction des revendications sur la direction d'école ;
- l'abandon des formations en « constellations » et le retour à des formations librement choisies par les enseignants sur temps de classe,
- le maintien intégral de nos statuts ; l'abrogation des contre-réformes ministérielles (PPCR, loi Blanquer, loi de transformation de la fonction publique...), l'abandon de la réforme des retraites,
- l'augmentation générale des salaires,
- l'abandon des mesures liberticides, comme l'état d'urgence sanitaire ou le couvre-feu, des projets de loi qui limitent les libertés, comme la loi « relative à la sécurité globale » : le rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives.

C'est pourquoi le SNUDI-FO 17 proposera trois avis,

- pour demander la création de tous les postes de remplaçants nécessaires,
- qu'aucune classe ou école ne ferme dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire
- le recrutement de titulaires, notamment pas le recours aux listes complémentaires et un plan de titularisation des contractuels.

Nous vous remercions, Madame le Directrice Académique, pour votre écoute.